



DROITS POLITIQUES

Renforcer la démocratie

Une initiative en faveur des droits politiques des personnes étrangères aux niveaux municipal et cantonal est lancée dans le canton de Genève.

Initiative cantonale • L'initiative « Une Vie ici, une voix ici : renforçons la démocratie » réclame que les personnes étrangères résidant à Genève aient droit, après 8 ans de résidence, de voter, d'élire et d'être élu-e-s aux niveaux communal et cantonal. Cette réforme démocratique élémentaire est d'autant plus indispensable dans le canton le plus multiculturel de Suisse.

Dans le canton de Genève, 40% de la population n'a pas la nationalité suisse. En Ville, ce taux frôle même les 50 %. Aujourd'hui, ce sont

88 506 personnes qui vivent ici, travaillent ici et paient leurs impôts ici et qui n'ont pas le droit d'exprimer leur avis sur des sujets qui les concernent. Une communauté qui ne donne qu'à une moitié de sa population la possibilité de s'exprimer peut-elle encore être qualifiée de démocratie ?

DISTINGUER CITOYENNETÉ ET NATIONALITÉ

On entend parfois à tort que les étrangers-ères qui veulent donner leur avis « n'ont qu'à se naturaliser ».

Pourtant, acquérir la nationalité suisse n'est pas possible pour tout le monde. Ça l'est d'autant moins que l'accès à la naturalisation est rendu toujours plus difficile. En effet, l'exigence récente du « permis C » pour être naturalisé rend la nationalité inaccessible à de nombreuses personnes titulaires de permis B ou F. Dans un autre registre, les travailleuses de la Genève internationale n'y ont pas accès non plus.

> SUITE PAGE 4

INITIATIVE PETITE ENFANCE

Le SIT soutient l'initiative du parti socialiste suisse pour la création de plus de places de crèche abordables, un financement par la Confédération et l'amélioration des conditions de travail.

5

DROIT DE MANIFESTER

Saisie par les syndicats genevois, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la Suisse pour sa décision d'interdiction totale des manifestations en raison de la pandémie.

6

VOTATIONS

Frontex, Lex Netflix, réforme du Cycle d'orientation, découvrez les mots d'ordre du SIT pour les votations du 15 mai 2022.

7

DOSSIER SERVICES PUBLICS

Entre austérité injustifiée et accroissement des inégalités, l'analyse du SIT sur les comptes 2021 de l'État.

8-9

ÉTAT

Le Conseil d'État tente de privatiser l'accompagnement socio-professionnel de personnes exécutant une sanction pénale. Avec l'appui du SIT, le personnel s'y oppose.

12

L'ADDITION

SITinfo propose à ses estimé-e-s lecteurs-trices une série d'articles pour mettre en lumière ce qu'il en est vraiment de la répartition des richesses en Suisse. Cette fois-ci, c'est l'inflation qui s'invite dans l'addition.

13

Billet de la présidence

Défendre la justice sociale et climatique, les droits démocratiques et la paix, voilà le programme du 1^{er} mai 2022 qui nous emporte vers un avenir que nous souhaitons meilleur, car il ne cesse de s'assombrir de toutes parts.

Au SIT, nous thématisons la question de la justice sociale et climatique, et la publication de la troisième partie du 6^e rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU), le 4 avril passé, nous signale qu'il est urgent d'agir dans les 3 ans. Car sans une réduction immédiate et radicale des émissions des gaz à effet de serre dans tous les secteurs, il sera impossible de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré par rapport au niveau pré-industriel (objectif de l'Accord de Paris de 2015).

Le lien est étroit entre le système économique capitaliste et libéral de nos sociétés et l'exploitation des ressources qu'elles soient humaines (force de travail, salariat) ou naturelles.

Le maître mot est la « croissance » (mesurée par le PIB): dans un monde fini (dont les ressources sont limitées comme sur Terre) elle est sans limites. Et comme elle est exponentielle, cela nous mène rapidement vers le mur: 2% de croissance par an pendant 30 ans, et en 2050 l'économie serait multipliée par 2 (deux fois plus de téléphones, d'ordinateurs, de voitures, de bâtiments, d'aliments) et par 5 en 2100! C'est mathématique, mais c'est juste impossible à fournir en termes de ressources disponibles sur notre planète.

On ne crée aucune richesse, aucun bien, aucun service à partir de rien. Si l'on met de côté la force humaine et le salariat, l'activité économique correspond à l'utilisation d'énergie pour extraire, transformer et transporter de la matière. Après le charbon, c'est le pétrole parmi les énergies fossiles qui est utilisé. Elles sont le résultat de la décomposition de matières organiques au cours de millions voire de centaines de millions d'années, et depuis 150 ans nous en consommons une quantité colossale. C'est intenable.

Pour assurer un futur acceptable à tout-e-s, il faut modérer les tendances actuelles, maintenant. On appelle cela la décroissance, d'autres parlent de sobriété. Allons-y! 

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Le temps est venu **p3**

ACTUALITÉS

Référendum déposé, la bataille ne fait que commencer! **p4**

L'initiative fédérale « pour des crèches abordables » est lancée **p5**

60 000 signatures contre la fraude fiscale **p5**

La CGAS fait condamner la Suisse **p6**

La rue est à vous **p6**

VOTATIONS

Protéger les personnes en fuite plutôt que leur faire la guerre **p7**

DOSSIER

Austérité totalement injustifiée **p8**

Photographie des inégalités croissantes **p9**

La population ne veut pas du gel des emplois publics **p9**

SECTEURS

Limiter la sous-traitance et instaurer une véritable responsabilité solidaire **p10**

Victoire d'étape pour l'éducation à la santé et à la santé sexuelle **p10**

La non-reconnaissance continue **p11**

Les EMS vont devoir internaliser du personnel **p11**

Externalisation de la politique carcérale et de réinsertion: c'est NON! **p12**

Quand université rime avec précarité **p12**

L'ADDITION

Retour en force de l'un des fondamentaux du syndicalisme **p13**

L'IPC, c'est quoi? **p13**

EN ACTION

Travailler moins pour protéger le climat **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques: mardi et jeudi de 15 h à 18 h

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanences physiques: dès le 2 mai, mardi de 14 h à 17 h, mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanences téléphoniques: lundi de 15 h à 17 h et mardi de 9 h à 11 h au 022 818 03 00

Permanences physiques: lundi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Le temps est venu

Travailler moins, gagner plus, vivre mieux. Ce n'est pas qu'un slogan, c'est aussi le sens de l'Histoire. C'est notre Histoire, celles de luttes de travailleuses et travailleurs, organisé-e-s en syndicats, pour réduire la journée de travail, pour conquérir un jour de repos en semaine, puis deux, puis des congés payés, des vacances, et le droit à une retraite, quelques années de repos après une vie de labeur, quelques années de liberté aussi, avant de ne plus pouvoir. C'est l'Histoire de luttes syndicales pour gagner son pain, pour avoir un toit, pour accéder à la culture, pour pouvoir vivre autrement que dans le besoin, vivre dans la dignité des fruits de son travail.

Si ces luttes n'ont jamais cessé, elles sont de plus en plus dures, de plus en plus difficiles, face à un patronat qui ne concède plus rien, alors que jamais dans l'Histoire de l'humanité, nous n'avons produit autant de richesses. Une Histoire qui sur la question de la durée du travail, s'est arrêtée en Suisse il y a 30 ans.

Et une Histoire qu'il est urgent de faire redémarrer. Parce que réduire la durée de travail, c'est évidemment vivre mieux, tandis que l'épuisement professionnel et le stress coûtent des milliards chaque année pas seulement aux entreprises, mais plus encore aux travailleuses et travailleurs, et à l'ensemble de la collectivité. Nos primes maladies en savent quelque chose.

Réduire la durée de travail, c'est récupérer une partie des gains de productivité, que le capital nous soustrait tous les jours. Un capital qui n'a d'autre horizon qu'une accumulation infinie, en épuisant les sols, en brûlant les forêts, en suffoquant les mers, et en empoisonnant l'air, et en ne laissant aux travailleuses et travailleurs au mieux que des miettes, et bien trop souvent la misère et la guerre.

Réduire la durée du travail, c'est mettre un frein à ce productivisme

effréné et dévastateur. C'est reprendre le cours de l'Histoire, mais aussi en reprendre le contrôle, pour aller ailleurs que dans le mur du réchauffement climatique.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que nous sommes de doux-ces rêveuses, que « l'économie » n'en aurait pas les moyens. Bien sûr qu'elle en a les moyens : c'est juste une question de répartition des richesses, de ces fameux gains de productivité, dont le capital nous spolie tous les jours, pour aller faire du tourisme dans l'espace.

Réduire la durée du travail, c'est aussi mieux le répartir. C'est offrir une perspective d'emploi à chacune et chacun, une autre perspective que la précarité, que du travail intermittent, commandé via smartphone, ou juste le temps de poser une chape de béton sous un soleil de plomb.

C'est aussi mieux répartir le travail non rémunéré, celui à s'occuper des enfants, des proches. C'est plus d'égalité.

C'est aussi plus de

temps pour reprendre le contrôle de nos vies, pour relever la tête, pour se passionner, pour militer, pour s'organiser et pour lutter.

Le temps est venu de reprendre ce combat. Dans les entreprises, dans la rue et dans les urnes. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, et c'est aussi ce que propose l'initiative « 1000 emplois », déposée par la CGAS il y a un peu moins d'un an, et sur laquelle nous voterons bientôt : remettre la réduction du temps de travail à l'agenda politique et syndical, et enjoindre l'État à créer les emplois nécessaires à la transition écologique et sociale. Rénovation thermique des bâtiments, mobilité douce et transports publics, gestion des déchets, soins, formation et éducation, protection sociale, ce ne sont pas les besoins et les tâches qui manquent.

Le temps est donc venu, et ce n'est ni une lubie, ni une utopie. C'est une nécessité, et une urgence absolue. 

Davide De Filippo

Il y a urgence à réduire la durée du travail

AVS21

Référendum déposé, la bataille ne fait que commencer !

Le 25 mars, 151 782 signatures contre AVS 21 ont été remises à la Chancellerie fédérale. Un chiffre record dont on peut se réjouir ! Mais la bataille en vue des votations s'annonce rude.



© Eric Roset

Fact-checking • Trois fois plus de signatures que nécessaires avant même la fin du délai référendaire, voici un signal fort des citoyen-ne-s suisses contre le démantèlement des rentes et l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Et pourtant, quelques jours après le dépôt des signatures, Philippe Nantermod, conseiller national du PLR, déclarait dans l'émission Infrarouge sur la RTS qu'il regrettait que « toutes les réformes que l'on propose en la matière [des rentes] sont torpillées par la gauche qui pour des motifs idéologiques les refuse ». Il convient de préciser ici que ce sont bien les Suisses qui ont rejeté les dernières réformes aux

urnes, et pas un groupuscule de gauchistes qui aurait sabordé ces projets au détriment de la population. Cet élément factuel étant rappelé, penchons-nous maintenant sur ces prétendus « motifs idéologiques ».

MOTIFS ANCRÉS DANS LA RÉALITÉ

Les raisons de rejeter AVS21, tout comme les réformes précédentes, sont bien plus qu'idéologiques. Elles sont matérielles, il s'agit de la réalité de la majorité de la population, des travailleurs et travailleuses qui subissent des mauvaises conditions de travail qui impactent leur santé et des retraité-e-s qui vivent en dessous du seuil

de pauvreté. Allez, avec l'espérance de vie qui a tellement augmenté, pourquoi ne pas travailler juste une petite année de plus ? Parce que l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé ne sont pas la même chose, que ces espérances ne sont pas identiques pour tout le monde.

LE GRAND FOSSÉ DES PRÉ-RETRAITES

Non seulement nous sommes inégaux-ales face à notre espérance de vie, mais également en termes d'âge effectif de retraite. Et non, nous ne parlons pas de l'année qui sépare les hommes et les femmes selon l'âge de la retraite actuel. En Suisse, 4 personnes sur 10 prennent une retraite anticipée. C'est d'ailleurs dans la branche des activités financières et d'assurances que le taux de retraite anticipée est le plus élevé, avec 58% (!). Et l'âge moyen du départ est plus bas dans la finance que dans tous les autres secteurs. La cerise sur le gâteau ? Alors que les personnes avec petits revenus et conditions de travail particulièrement pénibles sont contraintes de travailler jusqu'au bout, les rentes des personnes en retraite anticipée restent plus élevées (en plus de toucher une rente AVS maximum) ! L'augmentation de l'âge de la retraite ne ferait que creuser ce fossé.

FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS

L'ironie de cette histoire est que ce sont précisément les personnes qui gagnent de l'argent avec nos retraites et se retirent le plus tôt possible de la vie professionnelle qui tentent de nous convaincre de relever l'âge de la retraite. Il s'agit d'une minorité qui n'est pas prête à perdre une once de ses privilèges, qui dispose de beaucoup de moyens et qui mettra tout en œuvre pour faire passer la réforme AVS21. Ne leur cédon's aucun terrain. Et lorsque nous entendrons les défenseurs d'AVS21 s'exprimer en faveur de la réforme, il conviendra alors de les ramener à la réalité en leur posant la question pratico-pratique exempte de toute idéologie à quel âge est prévue leur pré-retraite, et pour une rente de quel montant ? ♦

Anne Fritz

Source : OFS, personnes de 50 ans et plus qui étaient sur le marché du travail en 2020 (ESPA)

DROITS POLITIQUES

Renforcer la démocratie

> SUITE DE LA PAGE 1

Il est grand temps de distinguer nationalité et citoyenneté, deux mots loin d'être synonymes.

UNE BATAILLE SYNDICALE

À l'inverse de ces mots, démocratie et syndicalisme sont clairement synonymes. La lutte en faveur des droits syndicaux, sociaux et politiques pour toutes et tous s'inscrit clairement dans la longue liste des batailles en faveur de plus de démocratie, de l'abolition du travail des enfants à la lutte en faveur du droit de participation dans les entreprises. Et parce que bon nombre de droits des travailleurs-euses se discutent au parlement plutôt qu'au sein des entreprises, il est juste que les travailleurs-euses puissent avoir leur mot à dire, quelle que soit la couleur de leur passe-

port. Pour le SIT, syndicat qui compte 63 % de membres n'ayant pas le droit de vote à Genève, cette affirmation est d'autant plus vraie.

UN NOUVEAU PAS VERS PLUS DE DÉMOCRATIE

Les libertés et les droits fonctionnent ainsi : plus on les partage et plus on les renforce ! Au long de son histoire, la Genève gouvernée par une petite élite masculine et religieuse a cédé du pouvoir à la population au rythme des révoltes populaires... De la révolution de 1792 qui proclame l'égalité politique de tous les citoyens à la Constitution de 1842 qui abolit le suffrage censitaire et passe au suffrage universel masculin.

Il faudra ensuite attendre 1959 pour voir

Genève octroyer – enfin ! – le droit de vote et d'éligibilité aux femmes aux niveaux cantonal et municipal et 2008 pour le droit de vote des résident-e-s étrangers-ères au niveau municipal. Loin d'affaiblir les droits de ceux-celles qui les ont déjà, tous ces élargissements des droits politiques ont contribué à augmenter les droits de toutes et tous. L'initiative « Une Vie ici, une voix ici » s'inscrit clairement dans la lignée de toutes ces batailles démocratiques, à Genève comme ailleurs.

Il est aujourd'hui grand temps de changer à nouveau les règles du jeu afin de faire un nouveau pas en direction d'une véritable démocratie. Signez et faites signer l'initiative ! ♦

Julien Repond

APÉRO-DÉBAT

4 mai 2022 à 18 h 30

Grande salle du SIT

Téléchargez l'initiative

sur sit-syndicat.ch

PETITE ENFANCE

L'initiative fédérale « pour des crèches abordables » est lancée

Le SIT soutient l'initiative du parti socialiste suisse pour la création de plus de places de crèche abordables, un financement par la Confédération et l'amélioration des conditions de travail.

À vos stylos • L'initiative « pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour toutes et tous » vient d'être lancée en Suisse par le parti socialiste. Elle est soutenue par les syndicats qui y voient une réponse positive aux difficultés actuelles. À Genève, comme dans le reste de la Suisse, le rythme de création de nouvelles places en crèche et des autres formes d'accueil extrafamilial jusqu'à la fin de l'école obligatoire ne suit pas l'augmentation des besoins exprimés par les parents. Il manque par exemple toujours environ 4000 places d'accueil préscolaire dans le canton.

CRÉER DES PLACES À DES TARIFS ACCESSIBLES

Actuellement, la Confédération finance une faible part de la création de nouvelles places. Ce sont essentiellement les communes, et pour une part plus congrue le canton et les employeurs, qui financent la création et le fonctionnement des structures d'accueil préscolaire, de l'accueil familial de jour et du parascolaire. Les moyens sont insuffisants pour

garantir à tous les parents une solution d'accueil pour leurs enfants. L'initiative prévoit un financement par la Confédération qui couvrirait les deux tiers des coûts. D'importantes recettes supplémentaires qui permettraient de renforcer l'offre et d'agir sur les coûts. Car pour beaucoup de parents, les tarifs représentent une

charge très lourde. L'initiative prévoit que la participation des parents doit tenir compte de leur capacité économique et ne doit en aucun cas dépasser 10% de leurs revenus.

PLUS D'ÉGALITÉ

La conséquence du manque de places se reporte directement sur

les femmes. Elles interrompent leur carrière professionnelle ou réduisent leur taux d'activité, ce qui impacte leur revenu, leur carrière et leur retraite. Répondre à ce besoin est un moyen de renforcer l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail et permettre une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. C'est aussi supprimer une entrave à une meilleure intégration des enfants quels que soient leur origine ou le milieu socio-économique de leurs parents.

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE TRAVAIL

Ces dernières années, le SIT a fort à faire face aux attaques sur les conditions de travail du personnel et contre les restrictions budgétaires qui pèsent sur la qualité de l'accueil. Il a fallu continuellement défendre les normes d'encadrement pour préserver des effectifs suffisants et du personnel formé auprès des enfants. Mais aussi batailler contre les tentatives de coupes budgétaires qui impliquaient le gel des mécanismes salariaux, par exemple. Encore aujourd'hui, les places de formation sont insuffisantes pour garantir d'avoir assez de personnel formé pour accueillir les enfants dans les structures qui vont ouvrir dans les prochaines années. Cette initiative permettra de renforcer les moyens pour améliorer les conditions de travail et la qualité de l'accueil, notamment des enfants avec des besoins particuliers. Un seul regret toutefois: que l'initiative n'instaure pas clairement un accueil préscolaire public à l'instar de l'école publique. Mais dans tous les cas, elle ne l'empêche pas et pourrait même le favoriser. **Valérie Buchs**



IMPÔT ANTICIPÉ

60 000 signatures contre la fraude fiscale

La récolte de signatures contre la suppression de l'impôt anticipé et du droit de timbre de négociation a abouti. Votation probablement en septembre.

Référendum • Comme contre AVS21, nous avons recueilli assez de signatures contre la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et du droit de timbre de négociation. Près de 60 000 signatures ont été déposées le 5 avril à Berne. Nous voterons probablement en septembre, en même temps qu'AVS21. Préparons-nous, parlez-en autour de vous. Cette réforme doit connaître le même destin que celle sur le droit de timbre d'émission: un rejet massif.

Dans leur course au profit éhonté, les partis des actionnaires (UDC, PLR en tête) ont

franchi en décembre 2021 une nouvelle ligne rouge en votant à Berne l'abolition de l'impôt anticipé sur le rendement des comptes en obligations, une forme de placement financier. C'est un véritable appel à la fraude fiscale par les plus riches. En effet, cet impôt est prélevé par les banques sur les comptes uniquement pour inciter à les déclarer. Car comme le secret bancaire existe toujours, il n'y a pas d'obligation à les déclarer! L'impôt anticipé est incitatif: après déclaration, il est remboursé (déduit de l'impôt total à payer). Et

c'est ce que les actionnaires veulent supprimer. Ainsi, ils pourraient frauder encore plus et sans contrôle et contribuer encore moins aux services publics.

Comme si cela ne suffisait pas, la droite avait glissé incognito dans ce « paquet » une nouvelle suppression du droit de timbre, cette fois le droit de timbre de négociation, sur les ventes d'actions. Alors que nous payons la TVA sur nos chaussures et nos achats, les riches ne devraient payer aucune taxe sur leurs trafics financiers? La réponse est NON! Ce que nous voulons, c'est la suppression du secret bancaire, l'abolition des paradis fiscaux et des privilèges fiscaux.

C'est contre ce nouveau double scandale que le référendum avait été lancé. La loi avait été votée en même temps qu'AVS21, par la même majorité qui veut imposer aux femmes de travailler plus longtemps et de gagner moins à la retraite, alors qu'elles gagnent déjà moins que les hommes toute leur vie! À elles les baisses de retraite, à eux les cadeaux fiscaux? Ce sera NON en votation! **JLF**

DROIT DE MANIFESTER

La CGAS fait condamner la Suisse

Saisie par les syndicats genevois, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la Suisse pour sa décision d'interdiction totale des manifestations en raison de la pandémie.



© Koshu Kuni

CEDH • Le 15 mars dernier, la Cour européenne des droits de l'Homme a donné raison à la Communauté genevoise d'action syndicale, qui l'avait saisie contre la décision du Conseil fédéral d'interdire toute manifestation politique ou syndicale durant la première vague de la pandémie de Covid-19. Une victoire importante, qui réaffirme la protection particulière due aux droits fondamentaux, dont le droit de manifester.

INTERDICTION TOTALE

Souvenons-nous: en mars 2020, alors que la Suisse fait face à la première

vague de contaminations, le Conseil fédéral décide par ordonnance toute une série de restrictions: fermeture d'établissements publics, des écoles, interdiction de réunions, et interdiction de manifestation, y compris les manifestations politiques et syndicales. Alors que la situation aurait exigé une forte mobilisation des salarié-e-s pour défendre leurs droits à la protection de leur santé, de leurs revenus et de leurs emplois, ils-elles étaient dès lors privé-e-s d'un moyen de lutte élémentaire, celui du droit de manifester. Et ceci au moment même où certains employeurs,

notamment publics, n'hésitaient pas à passer à l'offensive, profitant honteusement de cette neutralisation de la résistance syndicale pour s'attaquer aux droits des salarié-e-s.

DISPROPORTION

Tandis que l'on pouvait continuer à travailler dans la plupart des entreprises sans aucune autre restriction que la mise en place de « plans de protection » que personne ne contrôlait la plupart du temps, le Conseil fédéral ne permettait pas aux travailleurs-euses de défendre leurs droits à l'air libre, même pas sous condition de respecter les gestes barrière. Un manque de proportionnalité évident, portant manifestement atteinte aux droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs.

DISTINCTION BIENVENUE

La saisie de la CEDH par la CGAS a sans doute été à l'origine d'une modification des Ordonnances par le Conseil fédéral. Dans un deuxième temps, celui-ci introduisit en effet une distinction entre les manifestations à caractère commercial, sportif ou culturel, et les manifestations « destinées à la formation de l'opinion politique ».

Un droit fondamental que le Conseiller d'Etat genevois en charge de la sécurité et de la santé, Mauro Poggia, n'a eu de cesse de

continuer à entraver, en interdisant les cortèges pour n'autoriser que des manifestations « statiques » pour des motifs sanitaires pour le moins douteux: de plus grandes difficultés à respecter les distanciations sociales en marchant... tandis que les rues basses étaient noires de monde à la veille des fêtes.

Gageons que cet Arrêt de la CEDH lui fasse enfin comprendre que le droit de manifester mérite un tout autre respect. ♦

Davide De Filippo

3 QUESTIONS À M^E OLIVIER PETER

Olivier, tu es l'auteur du recours de la CGAS contre l'interdiction générale de manifester. Contente du résultat ?

Très ! Ce n'était pas gagné d'avance, mais nous avons obtenu une victoire importante.

En deux mots, sur quoi la Cour a-t-elle fondé son jugement ?

La Cour pointe le manque de proportionnalité de la décision du Conseil fédéral, et critique l'absence de contrôle judiciaire ou parlementaire sur cette décision, pourtant extrêmement sévère.

Quelle en est la portée ?

Le recours a sans doute contribué à ce que le Conseil fédéral modifie son ordonnance avant même l'Arrêt. Maintenant que celui-ci est tombé, celles et ceux qui sont poursuivi-e-s pour avoir manifesté malgré l'interdiction pourront s'en servir dans leurs procédures. Mais plus généralement, le rappel par la CEDH que le droit de manifester constitue un droit fondamental, en particulier en matière syndicale. C'est loin d'être inutile dans un canton où le libre exercice de ce droit est régulièrement entravé.

1^{ER} MAI

La rue est à vous

Cette année, le comité d'organisation a décidé d'annoncer le cortège du 1^{er} mai aux autorités plutôt que de demander l'autorisation.

Droits • Reprendre la rue sans qu'on nous la donne. La traditionnelle manifestation du 1^{er} mai passe cette année au modèle d'annonce aux autorités. Car la pratique des autorités genevoises, qui consiste à exiger une demande d'autorisation à l'avance, qui est ensuite – ou non – délivrée, constitue selon le comité d'organisation une source d'abus au droit de manifester, alors même qu'il s'agit d'un droit fonda-

mental protégé par le droit international.

Les instances internationales de défense des droits humains affirment en effet qu'une manifestation ne devrait pas être soumise à autorisation préalable pour éviter les risques d'abus des autorités. Les seules restrictions à l'exercice des droits politiques doivent être celles qui sont nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à la sûreté publique, à la

défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui (art. 11 par 2 CEDH). Le Conseil de l'Europe encourage ainsi le système « d'annonce » plutôt que d'autorisation préalable. N'en déplaise à Mauro Poggia, qui par voie de presse a qualifié la démarche du comité d'organisation d'« enfantillage », ce qui témoigne de son incompréhension, voire de son mépris, pour ce droit fondamental.

Si le comité a pris cette décision de désobéissance légale inédite, il entend toutefois coopérer totalement avec les autorités de sorte à ce que les besoins de la population ne soient pas entravés. Une réunion a ainsi eu lieu avec les services concernés, afin que, comme lors des éditions précédentes, notre manifestation pacifique se tienne dans les meilleures conditions possibles. ♦

Comité d'organisation du 1^{er} mai, adaptation SITinfo

FRONTEX

Protéger les personnes en fuite plutôt que leur faire la guerre

Avec une large coalition d'organisations, de collectifs, de syndicats et de partis, le SIT appelle à voter NON le 15 mai prochain au financement de Frontex.



Référendum • À l'heure où l'Union européenne ouvre ses bras de façon inédite aux Ukrainiennes et Ukrainiens fuyant la guerre, il est temps de questionner le traitement qu'elle inflige depuis plusieurs années aux personnes fuyant d'autres conflits, les régimes répressifs et la misère. Le 15 mai prochain, il s'agit de dire NON au financement additionnel par la Suisse de l'agence Frontex, véritable bras armé d'une politique migratoire européenne brutale et inhumaine.

VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

Frontex est l'agence de protection des frontières de l'Union européenne. Orchestrant la politique européenne de défense contre l'immigration d'une manière violente et répressive, elle est l'instrument d'une Europe qui se barricade, qui brutalise et qui rejette. Les personnes en exil en témoignent depuis des années : Frontex est complice des violations des droits humains. Le long de la route des Balkans, Frontex participe à des « pushbacks » illégaux. En mer Méditerranée, Frontex est présente lorsque les garde-côtes nationaux détruisent les moteurs des bateaux et abandonnent en mer les personnes en quête de refuge. Qui plus est, Frontex coopère systématiquement avec les garde-côtes libyens qui interceptent d'innombrables bateaux et les

renvoient de force en Libye, où les personnes migrantes sont détenues dans des conditions de violences extrêmes. La politique de cloisonnement de l'UE a coûté la vie à plus de 44 000 personnes depuis 1993, et bien davantage encore si l'on tient compte des cas non déclarés. Dans les pays européens et notamment la Suisse, Frontex planifie et réalise des renvois pour expulser les migrant-es. Ces « vols spéciaux » sont lourdement encadrés par des policiers, les personnes migrantes sont entravées, parfois menottées et cagoulées. Le respect de la santé des personnes n'est pas garanti, y compris lorsque ce sont des femmes enceintes qui sont déportées.

FINANCER UNE ARMÉE : C'EST NON!

Le mandat de Frontex a successivement été étendu en 2007, 2011 et 2019. Son budget a littéralement explosé, passant de 6 millions en 2005 à 11 milliards d'euros prévus pour la période 2021-2027. L'arsenal de l'infrastructure militaire ne cesse de croître : l'agence dispose de ses propres véhicules d'intervention, de bateaux et de drones et équipera à l'avenir son armée stationnaire permanente de ses propres armes. Quant à son personnel, la force opérationnelle de Frontex doit être augmentée d'ici 2027 pour devenir une armée permanente indépendante comptant 10 000 garde-frontières et garde-côtes.

Alors que l'Agence était en pleine tourmente dans le cadre de plusieurs enquêtes menées par des instances externes portant à la fois sur des violations des droits humains, mais aussi sur sa gestion, poussant le Parlement européen à décréter un gel d'une partie de son budget, l'Assemblée fédérale acceptait d'augmenter de 24 à 61 millions de francs par an sa participation financière d'ici 2027, sans demander de garantie en matière de respect des droits fondamentaux.

Plutôt que de soutenir une armée aux frontières, nous demandons des couloirs sécurisés d'accueil pour les personnes en exil, par la mer comme par la terre ! Voter NON à Frontex, c'est exiger un véritable accueil, dans la dignité, des personnes en exil. 

Comité genevois No Frontex, adaptation SITinfo

¹ Terme courant pour désigner le processus violent par lequel les personnes fuyant leur pays se voient refuser le droit à la liberté de mouvement et à l'asile.

OUI À LA « LEX NETFLIX »

Culture • La révision de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (LCin) contraint les plateformes de streaming comme Netflix, Amazon Prime, Sky, Apple TV ou Disney+ à investir chaque année 4 % de leurs recettes réalisées en Suisse dans la création cinématographique indigène. L'entreprise qui n'aura pas satisfait pas à cette obligation en l'espace de quatre années devra verser à l'Office fédéral de la culture (OFC) une taxe de remplacement dont le produit sera affecté à la production cinématographique suisse indépendante. Les plateformes de streaming devront aussi garantir une offre comprenant 30 % de films de production européenne. Cette loi est combattue par référendum par les Jeunes PRL, Jeunes UDC, Jeunes du Centre et Jeunes Vert'libéraux. Avec les syndicats et les partis de gauche, le SIT appelle en revanche à voter OUI à cette loi.

Ces plateformes s'approprient le marché suisse du film sans créer un seul emploi sur place et en rapatriant l'entièreté de leurs bénéfices à l'étranger. Tandis qu'elles réalisent des chiffres d'affaires très élevés, il est juste de les obliger à réinvestir une partie de ces derniers dans l'emploi local. Les jeunes de droite se préoccupent plus de leur porte-monnaie que des emplois, craignant que les plateformes répercutent cette obligation sur les prix d'abonnement. Mais ces dernières n'ont pas attendu l'entrée en vigueur de cette loi pour augmenter leurs tarifs pour accroître encore leurs bénéfices grâce à un public captif. Cela démontre qu'à l'inverse, le « libre-marché » ne garantit en rien la stabilité ou la baisse de prix.  DDF

OUI À LA RÉFORME DU CYCLE D'ORIENTATION

CO22 • La réforme du Cycle d'orientation (CO22) vise à modifier la loi sur l'instruction publique (LIP) pour mettre fin aux sections et aux regroupements par classes hétérogènes du CO. Cette loi a été combattue par un référendum du PLR au motif que la réforme ralentirait les « élites » et viderait le CO des bon-ne-s élèves. Le SIT au contraire soutient une école moins élitiste, plus égalitaire, et appelle à voter OUI à cette réforme, même si sa mise en œuvre soulève des questions.

Depuis 2011, le CO est organisé par sections sur la base de notes scolaires en primaire. Cette organisation est un échec. Elle accentue les discriminations et nuit à l'égalité des chances des élèves. Le projet en votation vise à remplacer, dès la rentrée 2023, ces sections par des classes mixtes en 9^e et 10^e, avec un enseignement différencié, et en 11^e des voies de niveaux pour se préparer à une voie gymnasiale ou professionnelle. Les classes seront de plus petite taille (maximum 18 élèves) de manière à assurer un enseignement différencié des élèves.

La réforme implique l'engagement d'enseignant-e-s. La mixité des classes, accompagnée de personnel motivé, est un projet juste et ambitieux qui peut motiver l'ensemble des élèves, à condition de moyens en suffisance. Or, l'organisation des classes et la garantie des moyens de mise en œuvre demeurent toutefois inconnues et inabouties.

Il ne fait donc nul doute que si la réforme devait être acceptée, sa mise en œuvre fera l'objet de combats syndicaux, notamment afin d'obtenir les postes de travail nécessaires. Mais comme c'est déjà le cas aujourd'hui.  FW



© Fabian Blank

COMPTES 2021 DE L'ÉTAT

Austérité totalement injustifiée

Les revenus de l'État de Genève ont largement excédé les prévisions du budget 2021 (+ 18,4 %), alors que des mesures d'austérité concernant le personnel ont été mises en œuvre cette même année.

Finances publiques • Les comptes 2021 sont excédentaires de 49 millions de francs et les revenus fiscaux sont en augmentation de près d'un milliard par rapport au budget. Hors COVID, le bonus serait de plusieurs centaines de millions, sachant que des aides aux entreprises de 550 millions ont été versées. Ces revenus additionnels proviennent de l'impôt sur les entreprises actives dans le commerce international, la finance et l'horlogerie, ainsi que de l'impôt sur les transactions immobilières. Les profits des banques et des négociants de matières premières ont explosé en 2021, alors que d'autres souffraient des effets de la crise sanitaire. Par exemple, Trafigura, active dans le courtage pétrolier, a réalisé 3,1 milliards de profit au niveau du groupe, soit la meilleure année de

son histoire selon *Le Temps*.

MESURES D'AUSTÉRITÉ POUR LE BUDGET 2021

De plus, cet excédent de 49 millions est à rapporter au montant que l'État a économisé par des mesures d'austérité touchant le personnel: l'annuité n'a pas été versée en 2021, alors qu'elle est inscrite dans la loi; et les salaires n'ont pas été indexés, malgré une hausse des prix de 1 % entre 2020 et 2021. On peut estimer la part spoliée au personnel à au moins 100 millions. Un personnel qui paie une fois de plus la politique néolibérale de la majorité.

Dans le langage du Conseil d'État, cela s'appelle « bonne gestion » et « maîtrise des charges ». Le personnel appréciera, tout comme la population. Car cette « maîtrise des

charges » se traduit également par un manque de moyens alloués dans de nombreux services, avec pour conséquences non seulement une détérioration des conditions de travail en termes de charge et de pressions multiples, mais également le fait que certaines prestations ne peuvent plus être assurées correctement.

CORRIGER LE TIR

Le SIT, avec le Cartel intersyndical, attend du gouvernement, au vu de ces résultats, qu'il revise son plan financier quadriennal en y intégrant l'annuité 2023 et en indexant les salaires face au renchérissement du coût de la vie, et ce avec effet rétroactif pour la totalité de l'année 2021.

Le SIT exige aussi que l'État finance enfin les postes nécessaires

à la délivrance des prestations. Si l'État ne donne pas de moyens additionnels à l'administration cantonale et aux secteurs subventionnés, les délais de traitement des dossiers continueront de s'allonger. Les taux d'absences explosent dans de nombreuses institutions et services (HUG, imad, EPI notamment) ce qui constitue un indicateur de la souffrance endurée par le personnel qui demande des moyens pour pouvoir assurer correctement son travail depuis de très longues années. Les récents appels à l'aide de personnels débordés et dépassés devraient suffire à démontrer les risques découlant de cette politique d'austérité.

PERSEVERARE DIABOLICUM

Le Conseil d'État a d'ores et déjà annoncé qu'il fera preuve d'une extrême prudence pour les dépenses budgétées en 2023 en raison de la guerre en Ukraine. Année après année, c'est le même scénario: on nous annonce le pire au moment d'établir le budget et on somme le personnel de se serrer la ceinture. Puis, ô surprise, on découvre des rentrées fiscales inattendues qui démentent les pronostics catastrophistes. La santé des comptes de Genève est bonne, il est juste que l'État investisse dans des postes pour garantir les prestations à la population et des bonnes conditions de travail à son personnel. ♦

Sandra Froidevaux

Photographie des inégalités croissantes

Les comptes 2021 montrent une fois de plus, et pour combien de temps encore, une Genève inégalitaire au cœur des inégalités mondiales.



© Max Bohme

Analyse • Un coup d'œil un peu plus attentif aux comptes 2021 montre une image glaçante de la politique qui domine à Genève depuis 30 ans.

Du côté des plus démunis, plusieurs indicateurs montrent l'aggravation de la situation, évidemment marquée par l'effet de la pandémie, mais pas seulement, puisque la situation économique de 2021 a été qualifiée de « reprise économique rapide », que le PIB a dépassé les niveaux d'avant la pandémie. Les dépenses d'aide sociale augmentent de 30 millions en un an, à 364 millions, soit de près de 9 % en un an. Même en comptant les 14,5 millions d'aide COVID de 2020, l'augmentation reste considérable. Il en va de même des subsides versés aux assuré-e-s modestes : 30 millions de plus en un an, à 553 millions, soit + 5.7%. Si on prend en compte la diminution de la couverture des primes impayées (suite à l'augmentation de subsides en 2020), l'augmentation reste de près de 11 millions sur un an (+2%). Troisième indice : les bourses d'études (secondaire II et tertiaire) augmentent de 1,3 millions (+3%). Tous ces indices évoluent plus vite que la population.

De l'autre côté de la société, les indicateurs montrent une explosion des richesses chez les plus fortunés : l'impôt sur la fortune augmente de 89 millions en un

an (+9%) ! Même en tenant compte des correctifs sur les années antérieures, l'augmentation reste de 3%. Du côté des entreprises, dont seules les plus riches et les plus grosses contribuent, l'impôt sur le capital augmente de 20%, alors même que l'effet de la RFFA est de permettre une déduction importante et qui ira croissant ces prochaines années. L'impôt sur le bénéfice explose de près d'un demi-milliard de plus qu'en 2020, (+53%), alors même que la RFFA offre des cadeaux estimés à plus de 100 millions ! Les ventes immobilières montrent une explosion des gains en capitaux : l'impôt sur celui-ci fait plus que tripler en 1 an !

Au palmarès de ces résultats, il faut souligner également que Genève dépend de plus en plus d'une économie prédatrice : l'horlogerie de luxe, pour les riches du monde entier qui ne savent plus que faire de leur argent ; la finance, complice des paradis fiscaux permettant de spolier États et salarié-e-s ; et le commerce de matières premières, dont la production détruit la planète à coup d'irresponsabilité multinationale et d'abus sur les droits humains et les salarié-e-s.

Jusqu'à quand cette politique va-t-elle encore sévir ?

Jean-Luc Ferrière

La population ne veut pas du gel des emplois publics

L'initiative du PLR et du Centre visant à geler la création d'emplois publics a lamentablement échoué. Réjouissant.

Initiatives • Manifestement, entre zéro et mille emplois, la population a déjà choisi. Tandis que nous voterons bientôt sur l'initiative « 1000 emplois » de la CGAS visant à créer des emplois sociaux et écologiques dans les collectivités publiques, celle de la droite, faussement nommée « Pour une gestion durable des finances publiques » visant à l'inverse le gel de tous nouveaux emplois dans les services publics, a échoué faute de signatures.

« Initiative difficile à expliquer », « froid », « covid », les explications de la droite pour justifier son échec (moins de 7000 signatures recueillies selon la RTS) ne tiennent pas la route : sur la même période et dans les mêmes conditions, les syndicats et les partis de l'Alternative sont parvenus à faire aboutir leur initiative « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes ». Et ceci sans la débauche de moyens financiers déployée par la droite dans les dernières semaines (personne n'aura raté les trams circulant en ville aux couleurs de l'initiative de la droite). Quant au prétendu caractère « difficile à expliquer » de l'initiative, c'est au contraire son caractère simpliste que la population a manifestement refusé de suivre.

Car les besoins sont criants : d'une part la population s'accroît, vieillit et s'appauvrit sous le coup de politiques patronales précarisant l'emploi, et d'autre part l'urgence climatique appelle une intervention massive de l'État qu'il faudra bien lui permettre de réaliser en le dotant des bras nécessaires pour mener ce travail.

Le signal politique en faveur de l'emploi public est donc clair. Au Conseil d'État à majorité de gauche de l'entendre.

Davide De Filippo

EN CHIFFRES

+999 MILLIONS

C'est l'écart des recettes fiscales entre le budget et les comptes 2021

+9%

C'est l'augmentation des recettes de l'impôt courant sur la fortune

100 MILLIONS

C'est approximativement ce que l'État a pris dans la poche du personnel en n'appliquant pas les mécanismes salariaux

+60 MILLIONS

C'est l'augmentation des dépenses d'aide sociale et

de subsides pour les primes maladie en seulement un an

100 MILLIONS

C'est ce que l'initiative « 1000 emplois » prévoit d'allouer à la création d'emploi sociaux et écologiques lorsque le taux de chômage atteint 5 %

+538 MILLIONS

C'est l'écart des recettes de l'impôt des entreprises (bénéfice et capital) entre le budget et les comptes

460 MILLIONS

C'est le bénéfice 2021 aux comptes de l'État hors dépenses Covid

CONSTRUCTION

Limiter la sous-traitance et instaurer une véritable responsabilité solidaire

Limitation de la sous-traitance et responsabilité solidaire: des enjeux majeurs pour les syndicats genevois pour lutter contre la fraude généralisée sur les chantiers et la précarité.

Revendications • La sous-traitance abusive est un véritable fléau dans le secteur de la construction. Ses effets sont dévastateurs et source de grande précarité pour les nombreux travailleurs qui en sont victimes. Pour la combattre, il faut que les entreprises principales prennent leurs responsabilités. Dans le cadre des négociations sur le renouvellement de la Convention collective nationale (CN) du secteur principal de la construction et de la CCT locale, les syndicats revendiquent une limitation de la sous-traitance et une véritable responsabilité solidaire des entreprises principales.

UN VÉRITABLE SYSTÈME

Les grandes entreprises ont abandonné depuis de nombreuses années certains domaines d'activités comme le ferrailage ou le coffrage, jugés pas assez lucratifs. Mettant en concurrence une myriade de petites entreprises qui se font une guerre sans merci pour arracher des contrats, en pratiquant des prix si bas, elles savent pertinemment que



les salaires ne pourront pas être versés aux travailleurs. En grande partie responsables de cette guerre des prix et privilégiant la course aux profits immédiats, ces acteurs principaux des marchés de la construction sont directement responsables du dumping social et salarial qui empoisonne le secteur. Plus grave encore, elles se rendent complices d'un véritable esclavagisme moderne et d'un

système quasi mafieux qui s'est insidieusement installé à Genève au fil des années.

PRIX CASSÉS = SALAIRES IMPAYÉS

Car pour empocher leurs marges sur des prix « cassés », les administrateurs de ces « boîtes » de sous-traitants ne lésinent pas sur les moyens n'hésitant pas à user de

pratiques frauduleuses voire mafieuses: faux contrats à temps partiels, travail sur appel, versement de salaires de misère ne dépassant souvent pas 2000 frs par mois, engagement de travailleurs sans-papiers corvéables à merci, engagement d'hommes de mains pour pressuriser le personnel qui voudrait défendre ses droits, non-déclaration aux assurances sociales, détournement de cotisations sociales ou encore faillites frauduleuses en cascades sont désormais la règle.

RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE MAINTENANT!

Le SIT dénonce ces dérives depuis près de 20 ans maintenant. Il ne compte plus les dénonciations publiques et pénales à l'encontre de ces patrons-voyous, sans véritable résultat probant à ce jour. Si les représentants syndicaux et patronaux ont pu œuvrer avec l'État pour modifier le Règlement sur la passation des marchés publics en vue de combattre plus efficacement la sous-traitance abusive dans ce type de marchés, tout reste à faire en ce qui concerne les marchés privés. Alors, comme il l'avait fait il y a plus de 10 ans maintenant, le SIT, aux côtés de tous les syndicats genevois de la construction, exige, dans le cadre de leur demande d'ouverture de négociations conventionnelles, l'introduction d'une limitation stricte de la sous-traitance et d'une vraie responsabilité solidaire qui consisterait à ce que l'entreprise générale ou principale soit responsable du paiement de toutes les créances salariales de son ou ses sous-traitants défaillants. Ce n'est qu'à ce prix que la Justice sociale et la dignité seront rétablies sur les chantiers. ♦

Thierry Horner

DIP

Victoire d'étape pour l'éducation à la santé et à la santé sexuelle

Après deux jours de grève, les formateurs-trices consultant-e-s en éducation à la santé sexuelle obtiennent le soutien du Grand Conseil.

Grève • Le 8 avril, le Grand Conseil a voté une motion portant sur les cours d'éducation à la santé et à la santé sexuelle. Elle fait suite à deux jours de grève les 22 et 31 mars, menée par les formateurs-trices consultant-e-s en éducation à la santé sexuelle (FCPES) contre la décision du DIP de supprimer leur fonction et de mener une réorganisation sans négociation. La motion demande le maintien de la qualité des cours et leurs renforcements, l'ouverture de négociations avec le personnel et la suspension des entretiens individuels

pour suppression de poste.

Depuis plusieurs mois, le personnel demande en effet l'ouverture de négociations sur ce projet pour lequel aucune consultation n'a été réalisée. Suite à deux grèves du personnel, seule une séance de questions-réponses a été proposée. Par conséquent, il s'agit désormais pour Mme Anne Emery-Torracinta d'accepter de négocier du fond de la réforme.

Pour rappel, le projet de la Conseillère d'État vise à supprimer la fonction de FCPES en la frag-

mentant en deux postes: maître-sse spécialiste et chargé-e de projet. Ce projet réduit la qualité des prestations en éducation sexuelle et en santé globale dans les écoles. Il est vivement critiqué par de nombreuses associations actives sur le domaine comme Santé Sexuelle Suisse ou Carrefour Addictions. Une pétition, qui sera prochainement déposée, montre l'attachement de la population à la qualité du service public et des cours en question.

Cet épisode souligne également que l'on ne peut faire de réforme sans le personnel. Pour construire l'éducation à la santé et à la santé sexuelle de demain, il est évident qu'il faut réunir le personnel autour d'une table et de ne pas imposer une mauvaise réforme. Par conséquent, le personnel et les syndicats sont dans l'attente de l'ouverture de négociations et de l'annulation des dates d'entretiens individuels pour suppression de poste. Une demande formulée par le personnel, et maintenant soutenue par la majorité du Grand Conseil, dont le parti de Mme Anne Emery-Torracinta. ♦

Communiqué du SIT et du SSP du 8 avril 2022, adaptation SITinfo

HUG

La non-reconnaissance continue

Le SIT s'oppose à la suppression de la prime de gériatrie décidée par le Conseil d'État et le conseil d'administration des HUG.



© Alpay Tonga

Salaires • Le conseil d'administration des HUG a validé la décision du Conseil d'État d'abroger la prime de gériatrie. Le SIT et le SSP s'opposent à cette décision, qui intervient de surcroît à quelques mois du plébiscite populaire de l'initiative pour les soins infirmiers, et qui va à rebours de la volonté exprimée par la population, tandis qu'à l'inverse les revalorisations salariales nécessaires sont bloquées depuis plus de 15 ans.

INCONVÉNIENTS DE SERVICE

La prime de gériatrie est une prime pour inconvénients de service qui a été mise en place pour compenser la pénibilité particulière du travail en gériatrie, pénibilité qui n'est pas prise en compte par le système actuel d'évaluation des fonctions de l'État de Genève. Les critères pour l'obtention de la prime de gériatrie sont stricts. En bénéficie le personnel soignant des unités de soins qui comprennent plus de 80 % de personnes âgées de plus de 65 ans qui réclament, en plus des thérapeutiques habituelles, des soins particulièrement astreignants.

Visiblement, ni le Conseil d'État ni les HUG n'ont pris la pleine mesure de la pénibilité qu'implique ce type de soins, ni sans doute de la nécessité d'étendre cette reconnaissance à d'autres fonctions ou unités.

REVALORISATIONS EN RADE

Car cela fait plus de 15 ans que le personnel travaillant dans le secteur de la santé attend

une revalorisation de ses salaires. En effet, les salaires actuels ne sont pas à la hauteur des responsabilités, des compétences, des niveaux de formation et des pénibilités de ces fonctions. Il est urgent que cela soit corrigé, et que la détermination des salaires prenne en compte tous ces éléments, y compris tous les facteurs de pénibilité associés au travail dans les soins.

Nonobstant les intentions affichées par le Conseil d'État, avec son projet G'Evolue de refonte du système d'évaluation des fonctions et de rémunération, de permettre de revaloriser les salaires dans les métiers de la santé notamment, nous n'avons, à l'heure actuelle, aucune garantie qu'il aboutisse, ni aucune indication du temps nécessaire à une mise en œuvre de la nouvelle grille salariale. De surcroît, les promesses non tenues de revalorisations des salaires faites lors du précédent projet SCORE, qui a été abandonné après 10 ans de travaux, ont entamé la confiance du personnel. Le personnel du secteur de la santé est à bout de patience!

À REBOURS DU BON SENS

Cela étant, l'initiative pour des soins infirmiers forts, qui a été plébiscitée par la population, demande la revalorisation et une meilleure reconnaissance de ces métiers. L'abrogation d'une prime pour inconvénients de service qui a été mise en place justement pour maintenir l'attrac-

tivité du travail dans le domaine de la gériatrie irait ainsi à l'encontre de l'objectif promu par cette initiative.

Rappelons, finalement, les difficultés actuelles que rencontrent les institutions de la santé à recruter du personnel. L'abrogation de la prime de gériatrie envoie un très mauvais signal dans un tel contexte. 

Sandra Froidevaux

La notion de « soins particulièrement astreignants » implique que les malades présentent au moins deux des caractéristiques suivantes:

- Dépendance physique complète (grabataire, alimentation non autonome, troubles sphinctériens, incapacité de s'habiller);
- Dépendance psychique complète (troubles de la mémoire entraînant une désorientation complète, apragmatisme complet);
- Inaccessibilité (non communication ou communication réduite aux éléments les plus primitifs de la fonction symbolique: indices);
- Absence de gratification thérapeutique (perspective de décès, atteinte organo-psychique irrémédiable et non compensable ou déposable).

EMS

Les EMS vont devoir internaliser du personnel

Le Grand Conseil vient d'adopter une loi mettant un sérieux coup de frein aux externalisations de tâches dans les EMS.

Progrès • Les salarié-e-s des secteurs du nettoyage, des repas et du traitement du linge, pour autant qu'elles et ils travaillent au contact des résident-e-s seront internalisé-e-s. Le Grand Conseil vient de modifier la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA) pour mieux protéger les travailleuses et travailleurs des EMS en limitant la sous-traitance dans le secteur et donc la sous-enchère sa-

lariale. Les soins ne pouvaient déjà pas être externalisés. Désormais, d'autres services ne peuvent plus l'être et vont devoir être internalisés d'ici deux ans, à savoir ceux du nettoyage, des repas aux résident-e-s, du traitement du linge des résident-e-s. C'est notamment grâce aux collègues des EMS de Plantamour et Notre-Dame qui ont lutté en 2017! La grève de plusieurs semaines avait pour objectif d'éviter que du

personnel soit externalisé. Suite à cette lutte, l'État a voulu modifier les règles pour limiter l'externalisation de la lingerie, des cafétérias et du nettoyage mais les patrons ont tenté de s'y opposer. Après une bataille judiciaire et politique, la loi a pu être modifiée. Le résultat est que l'externalisation du personnel est limitée à des prestations qui n'impliquent pas un lien proche des résident-e-s, tels que la lingerie

(linge plat et de forme) ou la fabrication des repas. Ainsi les autres prestations comme le nettoyage des chambres et des parties communes, le service des repas aux résident-e-s, le traitement du linge personnel doivent être effectuées par du personnel de l'EMS soumis aux conditions de travail de la CCT EMS.

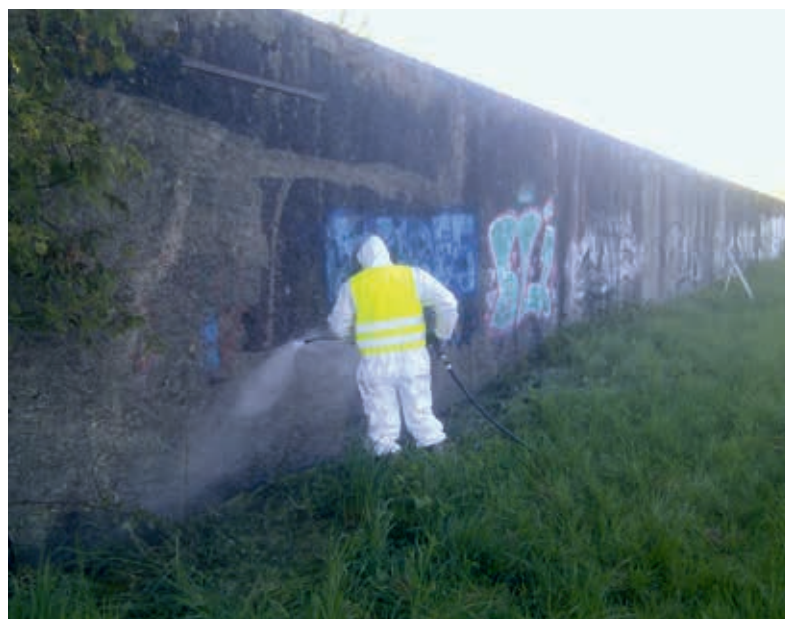
Cette loi a des conséquences positives pour les salarié-e-s des EMS. Pour le personnel concerné travaillant déjà à l'intérieur des EMS, cette modification de la loi les protège d'une externalisation future et garantit la pérennité des postes. Pour le personnel concerné qui a été externalisé, cela signifie que les EMS vont devoir les internaliser dans les deux prochaines années. Le personnel qui le souhaite doit pouvoir être repris par l'EMS pour lequel il travaille. 

Clara Barrelet

ÉTAT

Externalisation de la politique carcérale et de réinsertion : c'est NON !

Le Conseil d'État tente de privatiser l'accompagnement socio-professionnel de personnes exécutant une sanction pénale. Avec l'appui du SIT, le personnel s'y oppose.



Résistance • Après sa tentative d'externaliser le convoyage de détenu-e-s, le Conseil d'État vise, une fois encore, une externalisation de la politique carcérale à Genève. En effet, il a déposé le 6 octobre 2021 un projet de loi prévoyant l'externalisation du personnel mis à disposition auprès de la Fondation des Ateliers Feux-Verts (FAFV). Ce personnel travaille actuellement pour le Secteur d'insertion par l'emploi du Service de probation et d'insertion de l'Office cantonal de la détention.

Le SIT a organisé un rassemblement le 7 avril devant l'Hôtel-de-Ville pour dénoncer cette externalisation qui est d'autant plus inacceptable que ces fonctionnaires accomplissent une fonction éminemment régaliennne. Des représentant-e-s du Cartel intersyndical, d'Ensemble à gauche, du PS et des Vert-e-s ont apporté leur soutien au personnel luttant pour le maintien de leurs postes de travail au sein de l'État.

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

La FAFV emploie des personnes

exécutant une sanction pénale, en mesure de substitution et en avant jugement ou effectuant des travaux d'intérêt général dans des ateliers de menuiserie, de jardinage, ou de nettoyage, par exemple, et qui sont accompagnées par des maîtres socio-professionnels ou animateurs d'ateliers employés par le Service de probation et d'insertion. De plus, l'accompagnement socio-professionnel proposé auprès de la FAFV s'insère dans le concept global de réinsertion de l'Office cantonal de la détention et en constitue le dernier maillon.

La perte de son statut de fonctionnaire alarme le personnel concerné sur de nombreux points et aurait un impact extrêmement négatif sur ses conditions de travail et d'accompagnement.

EXTERNALISATION = AUGMENTATION DU RISQUE

Tout d'abord, cette externalisation l'empêcherait d'avoir accès aux informations nécessaires à l'exé-

cution de son travail, puisqu'il ne pourrait plus consulter les bases de données de l'OCD. Or ces informations sont essentielles pour une prise en charge de personnes potentiellement à haut risque pour la population qui interviennent tant dans des lieux publics, des écoles, des crèches, par exemple, que chez des particuliers. Ces données étant nécessaires pour que le personnel puisse mettre en place les mesures de sécurité adéquates pour la population et la personne encadrée, que se passera-t-il lorsqu'il n'y aura plus accès ?

L'externalisation mettrait aussi à mal la collaboration avec le personnel du Service de probation et d'insertion qui est pourtant indispensable pour la prise en charge des bénéficiaires.

Ensuite, la refonte de la FAFV risque aussi de modifier la nature de ce travail d'accompagnement puisque des objectifs de rentabilité seront établis, mettant ainsi en péril la dimension socio-professionnelle de sa mission. De plus le titre professionnel de maître so-

cio-professionnel serait remplacé par celui de maître d'atelier. Ce changement de dénomination venant également effacer le contexte d'appui social de leur fonction. Des objectifs d'employabilité ne sont pas appropriés pour une population qui doit tout d'abord prendre ses marques dans un contexte professionnel.

STATUT PRÉCARISÉ

Finalement, le Statut du personnel prévu par ce projet de loi est extrêmement fragile puisqu'il pourrait à tout moment être modifié unilatéralement par l'employeur. Il n'existe donc aucune garantie pour l'avenir.

Le SIT invite le Grand Conseil à refuser ce projet de loi et à s'opposer à cette péjoration des conditions de travail d'un personnel qui accomplit un travail délicat et difficile dans l'accompagnement à la réinsertion et qui doit continuer à être pleinement intégré au Service de probation et d'insertion. ♦

Clara Barrelet

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Quand université rime avec précarité

Une étude récemment publiée met le doigt sur la précarité des conditions de travail du corps intermédiaire.

Corps intermédiaire • L'Université de Genève a mandaté une enquête sur les conditions de travail des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche (doctorant-e-s, post-doctorant-e-s, chargé-e-s de cours, chargé-e-s d'enseignement), aussi nommé « corps intermédiaire ». Certains résultats, qui viennent d'être rendus publics, sont alarmants. 35 % des répondant-e-s déclarent se sentir dans une situation précaire et 51 % ont peur d'y glisser. 22 % des répondant-e-s témoignent vivre ou avoir vécu une situation de harcèlement moral qui a dégradé leurs conditions de travail et a porté atteinte à

leur dignité ou leur santé ; 3,4 % répondent être victimes de harcèlement sexuel et 12,9 % ont été témoins de telles situations.

Les personnes ayant témoigné ont autour de 40 ans et ont enchaîné plusieurs contrats de durée déterminée dans un système académique qui use de la sorte les collaborateurs et collaboratrices dans la durée, entraînant une incertitude constante de leur avenir professionnel.

Le SIT identifie plusieurs facteurs de la précarité de ce personnel. Avec un taux d'activité médian de seulement 45 % sur toute l'Université, c'est un corps engagé souvent sur des contrats

de durée déterminée, renouvelés d'année en année, et des temps partiels très réduits (chargé-e-s de cours et chargé-e-s d'enseignement) ainsi que sur des suppléances. Face à un suivi RH s'avérant parfois insatisfaisant en matière d'application du droit du travail mais également dans la progression professionnelle des collaborateurs et collaboratrices, le corps intermédiaire se trouve dans une situation de précarité structurelle qui est loin de n'être qu'un sentiment. À cela s'ajoute un fort taux de harcèlement mis en évidence par l'enquête, qui fragilise davantage le corps intermédiaire.

Le SIT entend revendiquer auprès de l'employeur la stabilisation des postes, le respect du droit du travail, l'amélioration du dispositif de protection de la personnalité de l'Université, la transformation de la culture institutionnelle et la promotion d'un environnement de travail égalitaire et non discriminant. ♦

Clara Barrelet & le Comité SIT-UNIGE

Retour en force de l'un des fondamentaux du syndicalisme

L'adaptation des salaires à l'augmentation des prix doit impérativement être remise en œuvre : il en va du maintien du pouvoir d'achat des salarié-e-s.



© Joshua Hoehne

Pour tordre le cou du discours libéral et patronal sur les contributions prétendument insupportables pesant sur les entreprises et les plus fortuné-e-s, SITinfo propose à ses estimé-e-s lecteurs-trices une série d'articles pour mettre en lumière ce qu'il en est vraiment de la répartition des richesses en Suisse. Bienvenue dans la rubrique « L'addition ».

Indexation des salaires • Depuis 2010, bon an, mal an, les prix avaient stagné en Suisse. Avec des taux d'intérêts très bas, voire négatifs, une baisse historique de prix du pétrole, l'inflation (nom de l'évolution des prix) était historiquement faible. Depuis 2018, par contre, les prix (« le coût de la vie ») réaugmentent, et de manière spectaculaire ces derniers mois, à la fois à cause d'effets du Covid et de la guerre en Ukraine, avec son impact sur les marchés de l'énergie,

des céréales et d'autres produits. Les hypothèses basses parlent d'une hausse des prix de 2 % pour l'année 2022. Mais les incertitudes sont encore importantes. Il faut donc urgemment remettre l'indexation des salaires comme préalable incontournable de toute négociation salariale.

MAINTENIR LE POUVOIR D'ACHAT

Lorsque les prix augmentent, mon salaire, s'il reste identique, me permet d'acheter moins qu'avant. On appelle cela la « perte de pouvoir d'achat », qui signifie un appauvrissement relatif. Pour *maintenir le pouvoir d'achat*, les salaires doivent donc être augmentés au moins de la valeur de l'IPC (lire ci-dessous). Ce mécanisme appelé « indexation des salaires » est une valeur syndicale fondamentale. En effet, il faut distinguer une augmentation de salaire qui permet juste de vivre de la même manière qu'avant, sans s'appauvrir, et une

augmentation de salaire qui valorise par exemple l'expérience acquise ou un changement de poste. On appelle « salaire nominal » la valeur du salaire sans l'inflation, et « salaire réel » sa valeur corrélée à l'augmentation des prix.

Or les salaires modestes et moyens ont stagné ces derniers temps, et lorsqu'ils ont augmenté en valeur nominale, cette augmentation n'a pas compensé celle des prix. L'OFS indiquait en octobre 2021 une augmentation moyenne de 0.4 % dans les principales CCT de Suisse, mais avec, en termes réels, une perte de pouvoir d'achat de 0.1 %. En 2021, celle-ci est même bien plus importante dans les secteurs de la construction (-1.1 %), de l'hôtellerie-restauration (-1.2 %). Dans les secteurs public et parapublic également, le Conseil d'État genevois a décidé de geler l'indexation des salaires pendant 5 ans pour économiser sur le dos du personnel, et en 2021, cela correspond à une perte de pouvoir d'achat de 1 %.

SALAIRES À INDEXER D'URGENCE

Avec le Covid et l'attaque contre l'Ukraine, l'inflation redémarre. Dans ce sens, la mesure préconisée par l'Union syndicale dans son communiqué du 14 mars pour contrer les effets de la guerre, le remboursement rapide de la taxe CO₂ à la population, est totalement insuffisante. Elle ne pèse que 200 millions, soit 51 francs par ménage. Rapportée au salaire médian, c'est à peine 0.1 % ! Non, l'exigence minimale doit être le maintien du pouvoir d'achat, et celui-ci passe par une indexation intégrale et automatique des salaires. Par-dessus doivent ensuite être valorisés les autres facteurs du salaire : augmentation de la productivité, augmentation de l'expérience, et amélioration de la redistribution des richesses vers les travailleurs-euses. Augurons que l'USS s'en rappelle. Quant aux centrales patronales, elles y sont farouchement opposées, et cela devra donc passer par des mobilisations. 

Jean-Luc Ferrière

L'IPC, c'est quoi ?

L'indice des prix à la consommation (IPC) sert de référence pour mesurer l'évolution des prix. Un outil utile, mais imparfait.

Décryptage • Pour calculer l'indice des prix à la consommation, les offices de statistiques compilent chaque mois l'évolution des prix des biens et services : prix des poireaux, de l'essence, des cours de langue, des billets de bus ou de théâtre, tout y passe (ou presque). Cette évolution est ensuite pondérée selon la part des dépenses pour les ménages : le

prix des chaussures ne représente pas le même poids que le loyer. Au final, ces évolutions pondérées donnent une moyenne, mois par mois, année par année. L'indice fonctionne en donnant une valeur 100 à une date donnée, et l'évolution des prix est indiquée par sa variation : par exemple, si elle est de 101, les prix ont augmenté de 1 % par

rapport à la référence. Ainsi, pour un indice à 100 en décembre 2020, l'indice genevois était de 101.2 en décembre 2021, donc 1.2 % d'augmentation, puis de 102.5 en mars 2022, soit encore 1.3 % (ou points de %), donc au total 2.5 % depuis décembre 2020.

CRITIQUES SYNDICALES

Bien qu'il soit indispensable, le syndicat critique cet indice car il ne correspond pas à la situation vécue par tous-tes les salarié-e-s. C'est un indice unique, alors que la part des dépenses des ménages varie selon la classe sociale : le loyer, par exemple, vaut 18.7 % du poids de l'indice. Mais selon qu'on gagne beaucoup ou peu, même avec des loyers différents, le poids du loyer est bien supérieur

pour les salarié-e-s modestes que pour les plus riches, et pour les premiers, dépasse 18.7 %. L'effet, pour les revenus modestes, des hausses de loyers de 6 % entre 2015 et 2020, n'est donc pas reflété dans l'IPC.

D'autre part, les primes d'assurance maladie ne sont pas prises en compte, car elles sont considérées comme « dépenses de transferts », puisque les assurances remboursent ensuite les frais de santé aux assuré-e-s. Toutefois, leur poids, qui augmente énormément, pèse plus du double pour un ménage à bas salaire que pour un haut salaire, et impacte les revenus disponibles, ce que l'IPC ne prend pas en compte. Il faudrait donc des indices adaptés selon les revenus.  JLF

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ pris connaissance des enjeux relatifs au renouvellement de la CCT de la construction qui arrive à échéance à fin 2022 et des perspectives de mobilisation
- ♦ été informé des suites de la grève des formateur-trice-s consultant-e-s en éducation et santé sexuelle (FCPES) et dressé le bilan de la mobilisation
- ♦ reçu une présentation de la situation des maîtres socio-professionnels en charge de la réinsertion d'anciens prisonniers ou de personnes en fin de peine
- ♦ fait un suivi de la campagne pour le référendum sur AVS21
- ♦ été informé des éléments de la prise de position CGAS relative aux effets de la guerre en Ukraine
- ♦ été informé du lancement de

l'initiative « une vie ici, une voix ici » et discuté de la campagne du SIT sur le sujet

- ♦ discuté des suites de l'initiative 1000 emplois
- ♦ été informé de la date envisagée du lancement de l'initiative USS pour le financement de l'AVS avec les bénéfices de la BNS
- ♦ décidé de soutenir l'initiative de l'Asloca « Pour une rénovation écologique protégeant les locataires »
- ♦ poursuivi les préparatifs du premier mai 2022
- ♦ fait un point de situation sur les travaux préparatoires au Congrès SIT du 19 novembre

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE MARS, LE COMITÉ DE LA CGAS A :

- ♦ fait un tour d'horizon sur les actualités syndicales
- ♦ accueilli une délégation de l'Association Chili Genève en cours

de constitution

- ♦ pris acte avec satisfaction de l'arrêt du 15 mars de la Cour européenne des droits de l'homme qui a constaté la violation par la Suisse du droit de manifester consacré à l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme
- ♦ continué le suivi de l'initiative 1000 emplois et discuté du positionnement de la CGAS par rapport à un contre-projet
- ♦ préparé le premier mai 2022
- ♦ discuté de la votation du 15 mai et de la campagne NO Frontex
- ♦ continué le suivi de campagne AVS 21 NON
- ♦ adopté une prise de position relative aux effets de la guerre en Ukraine
- ♦ été informé de la date de lancement de l'initiative de droit de vote pour les étrangers-ères
- ♦ procédé à l'élection de délégué-e-s au sein de diverses commissions officielles

Rejoignez
le tronçon
du SIT à 14h.
Venez
nombreux
-ses !

CONTRE LES REGRESSIONS SOCIALES ET LA GUERRE TOUTES ET TOUS SOLIDAIRES

Face aux guerres, aux dictatures dans le monde et à leurs conséquences, face à la régression sociale et à la crise climatique, la mobilisation et la solidarité de toutes les travailleuses et tous les travailleurs est plus que jamais nécessaire.

Le 1^{er} mai 2022, reprenons la rue pour combattre AVS 21, défendre la justice sociale, les droits démocratiques et la paix.

14h Cortège

- Départ du cortège Bvd James-Fazy
- Arrivée à la salle communale de Plainpalais
- Accueil par la Red de Tamboreras de Suiza

16h30-22h Fête à la Salle communale de Plainpalais

- Discours
- Concerts
 - GROOVAH (Latin grooves)
 - Groupe surprise!
- Village syndical et militant
- Bars et restauration



CGAS, New wood, SIT, SSM Genève, SSP, Sina, Syndicat du personnel du BIT, Syndicom Genève - La Côte, Transtair, Unia, Jeunesse socialiste genevoise, Les Jeunes Vert-e-x-s Genève, Les Vert-e-s genevois-e-s, Parti du travail, Parti socialiste genevois, Résistons, solidaritéS, Asop, Avivo, Centrale sanitaire suisse romande (CSSR), Fair Internship Initiative, Grève féministe Genève, Imépochables.

Avec la participation de: Action antifasciste Genève, Bloc révolutionnaire, Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM), Comité Ukraine-Genève



PRESENTE



Debout les femmes

France | 2021 | 1h25 minutes
Un film de Gilles Perret et François Ruffin

Mais qui m'a mis cette tête de con ? Ce n'est pas le grand amour entre le député En Marche ! Bruno Bonnell et l'insoumis François Ruffin. Et pourtant... C'est parti pour le premier "road-movie parlementaire" à la rencontre des femmes qui s'occupent de nos enfants, nos malades, nos personnes âgées. Ensemble, avec ces invisibles du soin et du lien, ils vont traverser confinement et couvre-feu, partager rires et larmes, colère et espoir. Ensemble, ils vont se bagarrer, des plateaux télé à la tribune de l'Hémicycle, pour que ces travailleuses soient enfin reconnues, dans leur statut, dans leurs revenus. Et s'il le faut, ils réinventeront l'Assemblée...

Projections et discussions sur le thème du travail

Mardi 26 avril 2022 à 19 h

Avec le soutien de :



PROJECTION

FONCTION
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me



**RENOUVELLEMENT DE LA CN ET DE LA CCT DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION :
DES ENJEUX DE TAILLE !**

L'année 2022 sera une année cruciale pour tous les travailleurs de la construction car il s'agira de renégocier la convention nationale du secteur de la construction (CN) et la CCT genevoise, lesquelles arriveront à échéance le 31 décembre 2022.

Alors que les travailleurs ont posé des cahiers de revendications visant à renforcer les conventions collectives pour leur permettre d'acquérir de nouveaux droits et de nouvelles protections, la Société suisse des entrepreneurs (SSE) a d'ores et déjà annoncé sa vision de ce que devrait être une CN « moderne et adaptée » à notre époque : flexibilité maximale du temps de travail, assouplissement des règles relatives aux horaires de travail, fin des augmentations de salaires minimaux, salaires au mérite uniquement et menace d'un vide conventionnel à la fin de l'année si les syndicats ne devaient pas se plier à ces exigences !

**Préparons-nous à la lutte et mobilisons-nous dès maintenant en participant tous à :
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION GENEVOIS
DIMANCHE 1^{ER} MAI 2022 À 10 H 30
Salle du Faubourg (6, rue des Terreaux-du-Temple)**

En cette journée de lutte des travailleurs et des travailleuses, venez débattre des enjeux, venez décider des moyens d'actions et de lutte à venir !

Nous terminerons l'assemblée générale par un apéro-collation et partions, ensuite, tous ensemble au cortège du 1^{er} mai.



Assemblée générale du personnel des structures d'accueil préscolaire de Lancy sur la municipalisation
Lundi 2 mai 2022 à 19 h 30, Salle communale du Petit-Lancy, Avenue Louis-Bertrand 7-9

Chers-ères collègues,
Nous vous invitons toutes et tous à participer à l'Assemblée générale du personnel des crèches et des garderies concernant la municipalisation des structures d'accueil subventionnées par la Ville de Lancy.

Les représentantes du personnel ont eu plusieurs séances avec la Ville de Lancy depuis la dernière AG du personnel afin de négocier les conditions d'un transfert du personnel au sein de l'Administration municipale pour la rentrée scolaire 2022.

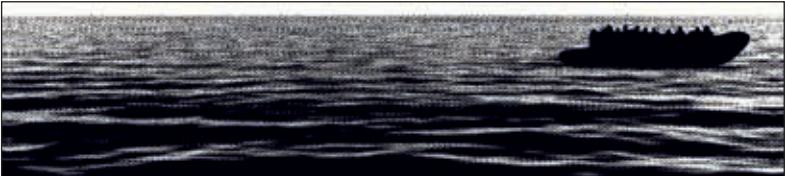
Nous sommes en mesure de vous restituer l'état de situation des avantages et des inconvénients de cette municipalisation pour les conditions de travail, de salaire et de retraite pour le personnel. Venez prendre connaissance du résultat de cette négociation et du projet de protocole d'accord. L'AG du personnel se positionnera sur ce projet.

La présence de l'ensemble du personnel éducatif, administratif et technique est essentielle pour que nous puissions échanger et décider ensemble du résultat des négociations avec la Ville de Lancy et si nous signerons ou non cet accord.

Dans l'attente de cette rencontre décisive pour l'avenir de nos conditions de travail, nous vous adressons à toutes et à tous nos meilleures salutations.

Pour le SIT : Valérie Buchs; Delphine Fauriel; Patricia Locatelli; Cinzia Santini; Caroline Soulier
Pour l'ACIPEG : Karine Dachroune; Ariane Meunier
Pour l'AGEDE : Tina Bijelic

Nota Bene : Par ailleurs, le personnel est invité par la Ville de Lancy à une séance de présentation sur la caisse de pension CAP-Prévoyance qui se tiendra le 27 avril à 19h. Nous vous invitons également à y participer toutes et tous pour comprendre et poser toutes les questions sur vos retraites.



Mardi 26 avril à 18h30 au cinéma Bio à Carouge
(Rue Saint-Joseph 47, 1227 Carouge)

Projection du film *Samos – The Faces of Our Border* (les visages de notre frontière) est un documentaire qui donne un aperçu des politiques européennes qui ont conduit à la crise humanitaire et migratoire aux portes de l'Europe au travers d'interviews de personnes vivant dans et autour du camp de migrants de Samos en Grèce, construit pour 600 personnes et en accueillant plus de 6000 dans des conditions insalubres. Ce film dépeint les échecs des dernières années de politiques migratoires européennes.

Avec la présence de :

- **Mary Wenker**, pédagogue curative et thérapeute, est impliquée depuis des années dans les questions d'asile en Suisse, sur le terrain en Grèce depuis mars 2016, d'abord à Chios et depuis août 2021 à Athènes.
- **Jean Ziegler**, ancien rapporteur spécial auprès de l'ONU sur la question du droit à l'alimentation dans le monde, est vice-président du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme. Après s'être rendu sur place, il a rédigé l'ouvrage *Lesbos, la honte de l'Europe* en 2020.

**NON A FRONTEX
LE 15 MAI
NON A UNE EUROPE
REPRESSIVE
POUR UN ACCUEIL
DIGNE!**

NO FRONTEX



**COMPTES POSITIFS
DE 460* MILLIONS EN 2021 ?
RASSEMBLEMENT
DU PERSONNEL
DES SERVICES PUBLICS**

**Jeudi 19 mai, 17 h
rue Hôtel-de-Ville**

Le Cartel intersyndical des services publics et subventionné organise un rassemblement pour demander au gouvernement de s'engager à indexer la grille salariale en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie (0.9 en 2021 et certainement plus de 2% en 2022), à octroyer l'annuité 2023, et les augmentations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services à la population.

**Pour l'indexation immédiate des salaires
et le respect des mécanismes salariaux en 2023**

Pour l'octroi des postes nécessaires à garantir un service public de qualité

Pour en finir avec les politiques d'austérité

*hors dépenses Covid

Travailler moins pour protéger le climat

Samedi 9 avril, à l'appel de la Grève pour l'Avenir, des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes de Suisse, appelant à une réduction massive du temps de travail. À Genève, la courte manifestation prévue a rassemblé 250 personnes, dont une bonne délégation de militant-e-s du SIT.

L'occasion de rappeler quelques fondamentaux en matière de durée du travail (le discours de la CGAS prononcé à cette occasion constitue l'édito de ce numéro de SITinfo), mais aussi de rappeler le caractère féministe de cette revendication de réduction de la durée du travail, ainsi que bien évidemment, l'impact positif que cette réduction aurait sur le climat. 

Davide De Filippo
Photos: Eric Roset



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE 

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM
Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Umberto Bandiera, Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Camille Stauffer, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

